



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E165160

VALABLE JUSQU'AU 21/02/2024

ÉDITÉ LE 02/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Forme juridique : SARLU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 823 345 301 00035

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 8308877

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 79243725

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 79243725

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : VEYRON PHILIPPE

RUE DE LA CITE
19160 NEUVIC

Téléphone : 05 55 96 34 36

Portable : 06 74 12 47 99

Fax :

Site Internet : www.veyron-philippe.fr

E-mail : phil.veyron@gmail.com

Responsabilité légale :

VEYRON PHILIPPE CAMILLE GÉRANT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	24/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	29/09/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	17/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	31/03/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	29/09/2021
o Isolation des planchers bas	29/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.